

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N° CD1813

présenté par  
Mme Kerbarh, rapporteure  
à l'amendement n° CD1012 de Mme Maillart-Méhaigrierie

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« par les établissements de vente de produits alimentaires, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.